

**ADDITIF N° 001 AU DAO DAO DAO N°008/AONO/CUG/SIGAMP/CIPM/RT/2025 du 25/02/2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX SUIVANT :**

**LOTN°1 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES TROTTOIRS EN BETON LE LONG DE L'AVENUE LAMIDO HAYATOU ;**

**LOTN°2 TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE CARREFOUR MAI MOTA -FIN GOUDOURON NIGERIARE.AU LIEU DE :**

**12. Remise des offres**

L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **20 Mars 2025 à 14h**. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

**LIRE PLUTOT :**

**12. Remise des offres**

L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **02 Avril 2025 à 14h**. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

**AU LIEU DE :**

**14. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu **le 20 Mars 2025 à 15 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle de délibération de ladite commission sise communauté Urbaine de Garoua Direction des Services Techniques. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises. Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres 8 En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée. L'ouverture et l'examen des offres transmises par voie électronique sont soumis aux règles applicables au traitement des offres physiques.

**LIRE PLUTOT :**

**14. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu **le 02 Avril 2025 à 15 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle de délibération de ladite commission sise communauté Urbaine de Garoua Direction des Services Techniques. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises. Sous

peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres 8 En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée. L'ouverture et l'examen des offres transmises par voie électronique sont soumis aux règles applicables au traitement des offres physiques.

Garoua, le 18 MARS 2025

*Le Maire de la Ville  
(Maitre d'Ouvrage)*

**AMPLIATIONS :**

- MINMAP
- ARMP/Nord
- CIPM/CUG
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES



*Goura Beladji*